

Bagneux, le 21 décembre 2020

Communiqué de presse

Agefiph : un budget 2021 pour accompagner la relance

Réunis en visioconférence, les administrateurs de l'Agefiph ont voté un budget 2021 de plus de 491,3 millions d'euros. Ce budget est résolument tourné vers la mobilisation des entreprises et le soutien des personnes en situation de handicap. Autour notamment de quatre priorités : la formation et l'alternance, le maintien dans l'emploi, la mobilisation des entreprises et l'accès simplifié à ses aides financières, le budget de l'Agefiph est bâti pour contribuer concrètement à la transformation inclusive du monde du travail.

Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, a participé au conseil d'administration et salué « l'engagement de l'Agefiph aux côtés des entreprises et de leurs salariés en situation de handicap. Elle a aussi invité le conseil d'administration à poursuivre son action, a fortiori pendant la crise économique ».

L'Agefiph se mobilise face à l'impact de la crise Covid19 sur l'emploi des personnes handicapées

Le budget 2021, intègre ainsi la poursuite des mesures exceptionnelles proposées par l'Agefiph jusqu'à fin février 2021 avec une enveloppe de plus de 4,9 millions d'euros.

Il prévoit également une hausse du niveau de mobilisation l'offre de compensation de l'Agefiph (+ 1% par rapport au budget 2020 mais +10% par rapport aux engagements 2020), l'augmentation des financements à destination des dispositifs d'emploi accompagné (+ 2 millions d'euros par rapport à 2020) et de ceux dédiés au Plan investissement dans les compétences pour les entreprises adaptées (PIC EA) (+ 2,5 millions d'euros par rapport à 2020).



Enfin l'accent sera mis particulièrement sur la mobilisation des acteurs du maintien dans l'emploi, notamment dans les entreprises menacées par la crise économique, en déclanchant des accompagnements précoces pour limiter les ruptures professionnelles.

Un investissement qui reste important en matière de formation et d'alternance

Le budget prévoit la poursuite de la montée en charge des Ressources handicap formation (RHF). Les RHF sont désormais opérationnelles dans l'ensemble des régions. Elles appuient les organismes et financeurs de la formation pour les outiller et accélérer la transformation des dispositifs de formation pour les rendre inclusifs. Elles vont aussi concourir à la professionnalisation des référents handicap des CFA et organismes de formation. 4,2 millions d'euros sont consacrés à l'appui des acteurs de la formation, soit une progression de +26% par rapport à 2020.

Comme le plan France relance du gouvernement, l'alternance reste une priorité pour l'Agefiph. Les aides financières aux entreprises pour tout maintien ou recrutement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sont maintenues et soutenues sur l'ensemble des territoires (21,3 millions euros).

La mobilisation des entreprises et le soutien aux référents handicap

Le budget de l'Agefiph inscrit la poursuite de la montée en charge des services à destination des entreprises. Cet engagement se traduit par une augmentation de 4% (17,2 millions d'euros) du budget consacré à la mobilisation du monde économique et social.

Outre le développement de modules d'appui à la professionnalisation destinés aux référents handicap et le développement d'une offre de service spécifique aux entreprises de plus de 250 salariés, l'Agefiph invite l'ensemble des acteurs du handicap en entreprise à se retrouver à Lyon ou en distanciel les 29 et 30 mars pour poursuivre la mobilisation initiée en octobre 2020, dans le cadre de l'Universités du réseau des référents handicaps (URRH), et réfléchir ensemble sur les réponses appelées par la crise économique et sociale provoquée par la pandémie de Covid 19.

Faciliter et simplifier l'utilisation des aides financières de l'Agefiph et renforcer le soutien aux innovations inclusives

En 2021, l'Agefiph proposera un accès en ligne à la majorité de ses aides financières. Elle poursuivra également son engagement aux côtés de la Caisse



des dépôts et consignations et de la CNSA pour enrichir, notamment en matière de services, la plateforme www.monparcourshandicap.gouv.fr. Ces actions concourent à la simplification des services et accompagnements proposés aux personnes handicapées en proposant un espace unique qui rassemble les informations et services essentiels en matière d'emploi et de handicap.

Enfin le budget innovation-expérimentation progresse de près de 30% (soit 1,3 millions supplémentaires), la recherche de nouvelles solutions apparaissant essentielle aujourd'hui pour accélérer la transition inclusive.

L'Agefiph, consciente des besoins croissants qui pourraient se faire jour au cours des prochains mois, se réserve la possibilité de se doter d'un budget rectificatif en cours du premier semestre 2021 pour y répondre.

Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph, souligne ainsi que « *les incertitudes liées à la situation économique conduiront l'Agefiph à surveiller de très près la réalisation de son budget. Elle est d'ores et déjà prête à l'ajuster pour adapter son intervention aux besoins des personnes handicapées, de leurs employeurs et des acteurs du service public de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de la santé au travail.* »

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr
[Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph](#)

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde / pcarde@lebureau Decom.fr / 06 32 03 22 55
Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96